



L'Hunyvers
est à vous

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024.....5

1	Situation de la société.....	5
1.1	Evénements intervenus depuis la cloture de l'exercice	8
1.2	Risques et incertitudes	8
1.3	Activité en matière de recherche et de production et de développement.....	8
2	Informations financières.....	9
2.1	Affectation du résultat	9
2.2	Informations sur les délais de paiement	9
2.3	Tableau des résultats des cinq derniers exercices.....	11
3	Informations juridiques	12
3.1	Prises de participations	12
3.2	Cessions de participations	12
3.3	Sociétés contrôlées.....	13
3.4	Répartition de l'actionnariat	15
3.5	Actions propres	15
3.6	Franchissement seuils.....	15
3.7	Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société	15
3.8	Information relative à l'actionnariat	15
4	Informations fiscales.....	16
4.1	Rappel des dividendes distribués	16
4.2	Dépenses non déductibles fiscalement	16
5	Autres informations.....	16
5.1	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles.....	16
5.2	Prêt inter-entreprises	16
5.3	Procédure de contrôle interne	16

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....20

COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2024.....26

1	Bilan consolidé	26
2	Compte de résultat consolidé.....	27
3	Tableau de flux de trésorerie.....	28
4	Variation des capitaux propres consolidés	29
5	Annexe aux comptes consolidés	29
5.1	Faits majeurs	29

5.2	Activité et périmètre	31
5.3	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	35
5.4	Notes sur les postes du bilan	45
5.5	Notes sur les postes du compte de résultat	54
5.6	Notes sur le tableau de flux de trésorerie	56
5.7	Impôts sur les sociétés	57
5.8	Autres informations.....	58
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....		60
COMPTES ANNUELS AU 31 AOÛT 2024.....		67
1	Comptes annuels	68
1.1	Bilan actif	68
1.2	Bilan passif.....	69
1.3	Résultat de l'exercice (partie 1).....	70
1.4	Résultat de l'exercice (partie 2).....	71
2	Annexe	71
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	71
2.2	Règles et méthodes comptables	72
2.3	Immobilisations	75
2.4	Amortissements.....	76
2.5	Dépréciations.....	77
2.6	Fonds commercial	77
2.7	Échéances des créances à la clôture.....	78
2.8	Filiales et participations.....	79
2.9	Capital social.....	80
2.10	Provisions	81
2.11	Échéances des dettes à la clôture.....	82
2.12	Ventilation du chiffre d'affaires.....	82
2.13	Résultat financier.....	83
2.14	Résultat exceptionnel	83
2.15	Engagements financiers.....	83
2.16	Garanties actifs et passifs dans les cadres des acquisitions	83
2.17	Engagements financiers de prêts	83
2.18	Charges constatées d'avance	84
2.19	Charges à payer et produits à percevoir.....	84
2.20	Opérations avec des parties liées.....	85
2.21	Autres informations.....	85
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....		88



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

1 Situation de la société

En M€	31/08/24 (12 mois)	31/08/23 (12 mois)	Variation
Chiffre d'affaires	130,3	112,4	+15,9%
Marge brute	26,0	23,9	+9,2%
En % du CA	20,0%	21,2%	
Résultat d'exploitation	3,2	5,4	-40,4%
En % du CA	2,5%	4,8%	
Résultat net	1,8	4,0	-53,6%

Le chiffre d'affaires consolidé d'Hunyvers pour l'ensemble de l'exercice 2023-2024 atteint 130,3 millions d'euros (M€), en hausse de 15,9%. Sur la période, la contribution des acquisitions ressort à 18,2 M€, regroupant les sociétés Caravanes Cassegrain (intégré le 01/04/2023), Marine Plaisance Services (le 01/07/2023), Groupe LBC Nautic (le 31/10/2023) et Pneumarine Services (le 26/07/2024). En organique, les ventes d'Hunyvers sont quasiment stables (-0,3%).

La branche VDL a progressé de 4,1% sur l'exercice écoulé (+0,1% à périmètre constant), à 113,3 M€, dans le sillage des ventes de véhicules neufs (+15,4%) tandis que les ventes de véhicules d'occasion se sont tassées (-3,1%). Ces évolutions sont directement liées à la stratégie volontariste de normalisation des stocks de véhicules neufs ; l'ensemble de la filière fait face à une situation inédite de surstockage, conséquence d'un fort rebond du taux de livraison post-pénurie de châssis. Parallèlement, les services associés aux ventes de VDL ont reculé de 12,0% au cours de l'exercice 2023-2024. Cette évolution s'explique principalement par la perte de chiffre d'affaires liée à la conversion de trois magasins d'accessoires d'Hunyvers (Sublet, Soyaux et Macon) en magasins intégrés au réseau Narbonne Accessoires – avec un effet positif sur la rentabilité opérationnelle.

De son côté, la branche Nautisme a multiplié son activité par près de cinq, grâce aux acquisitions. A 16,9 M€, elle atteint 13% du chiffre d'affaires total d'Hunyvers sur l'exercice 2023-2024. Son évolution organique (-14,7%) a été affectée par la mauvaise météo du printemps puis une faible fréquentation touristique liée aux élections - avant le retour à une meilleure dynamique, début août.

Progression de la marge brute en dépit du mix produits, dégradation du résultat d'exploitation

Sur l'exercice écoulé, la progression de la marge brute a été freinée par l'évolution temporairement défavorable du mix produits : repli des activités les plus contributives (VDL d'occasion, services associés aux VDL, bateaux de petite taille) et hausse des ventes de VDL neufs poussées par des politiques promotionnelles plus intensives. La marge brute d'Hunyvers a néanmoins progressé de 9,2%, à 26,0 M€, matérialisant un taux de marge de 20,0%, contre 21,2% sur l'exercice 2022-2023.

Le résultat d'exploitation a reculé de 40,4%, à 3,2 M€, intégrant une augmentation de 40,0% des autres achats et charges externes, en lien principalement avec les effets de

l'inflation et des récentes. *In fine*, la marge d'exploitation de la Société ressort à 2,5%, contre 4,8% sur l'exercice clos le 31 août 2023.

Le résultat net de l'exercice 2023-2024 s'établit à 1,8 M€ (Vs. 4,0 M€ précédemment) après comptabilisation de charges financières pour 1,2 M€, un quasi-quintuplement par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution anticipée est principalement liée au financement du stock, en forte augmentation, conjugué à la hausse des taux d'intérêt.

Renforcement des capitaux propres et hausse temporaire de l'endettement

Au 31 août 2024, les capitaux propres de la Société atteignent 28,6 M€, contre 26,8 M€ un an plus tôt. La dette financière nette ressort à 17,8 M€ (Vs. 5,8 M€). Cette évolution résulte de la forte augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR), de +6,9 M€, en lien avec le niveau exceptionnel des stocks, ainsi que l'intégration des récentes acquisitions.

Un pôle Nautisme renforcé (>20% de l'activité) après les récentes acquisitions

Sur l'exercice écoulé, Hunyvers a poursuivi une politique de croissance externe active. Cette politique a ciblé exclusivement le secteur du nautisme, dont les multiples de valorisation demeurent raisonnables. La Société a ainsi mené à bien l'acquisition de Groupe LBC Nautic, qui lui a permis de prendre pied dans la baie de La Baule, et de Pneumarine Services, basé à Gradignan ; parallèlement, le closing du rachat du groupe Les chantiers navals du bassin d'Arcachon (10 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice clos fin septembre 2024) est attendu avant fin décembre.

Sur la base d'une intégration de l'ensemble de ces acquisitions, en année pleine, le chiffre d'affaires du pôle Nautisme dépasserait 20% de l'activité totale d'Hunyvers.

2024-2025 : Priorité à la croissance interne, à l'efficacité opérationnelle et aux synergies

En passe de finaliser sa septième acquisition depuis son introduction en Bourse, il y a moins de trois ans, Hunyvers a choisi de donner sur l'exercice 2024-2025 la priorité à la croissance interne, sur ses deux pôles d'activité.

Dans les VDL, l'intégration et la restructuration des dernières acquisitions, ayant notamment permis, comme annoncé, le retour à l'équilibre d'Hunyvers Sublet sur l'exercice passé, vont être accélérées. La Société a également engagé plusieurs autres chantiers : montée en compétences des équipes, uniformisation des outils de pilotage, ou encore harmonisation des contrats en vue d'une rationalisation des charges externes. L'ensemble de ces mesures doit permettre une hausse durable du potentiel de croissance organique du pôle VDL, ainsi qu'une amélioration structurelle de sa rentabilité opérationnelle.

Dans le Nautisme, Hunyvers a engagé l'été dernier la structuration de ce nouveau pilier stratégique sous la houlette d'un Directeur des opérations dédié. Cette structuration vise à la fois une maximisation des synergies entre entités (harmonisation des pratiques et outils, rationalisation des charges, groupement des achats) et une amélioration continue de la qualité des services associés au nautisme, avec un accent mis sur les prestations haut de gamme générant une forte récurrence de revenus. Hunyvers prévoit de mener à bien l'ensemble de ces chantiers dans le nautisme en deux ans, à horizon août 2026.

2024-2025 : croissance à deux chiffres et amélioration de la marge d'exploitation

Après un exercice 2023-2024 contrasté, Hunyvers s'attend pour l'exercice en cours à une normalisation sur plusieurs fronts, alimentée par la baisse progressive du stock de véhicules neufs. La régulation de ce stock, toujours attendue à horizon août 2025, permettra sur l'exercice une appréciation progressive du mix produits, ainsi qu'une amélioration du BFR et une baisse des charges financières associées. Parallèlement, les performances financières vont être soutenues par la reprise des ventes et la

poursuite de l'amélioration de la rentabilité sur les entités restructurées, ainsi que par la contribution croissance de l'activité Nautisme, structurellement plus contributive à la rentabilité.

Dans ce contexte, Hunyvers confirme les objectifs financiers communiqués le 10 octobre dernier, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires annuel. La Société reste confiante dans sa capacité à dégager sur l'exercice 2024-2025 une nouvelle croissance soutenue (>+15%) de son chiffre d'affaires, attendu a minima à 150 M€ ; elle s'attend parallèlement à une amélioration de sa marge d'exploitation à partir du second semestre et sur l'ensemble de l'exercice. Il est par ailleurs précisé qu'un désendettement et le retour à une génération de cash positive sont attendus sur l'exercice en cours.

Les sociétés du groupe ont contribué comme suit à la réalisation de ce bénéfice au cours de l'exercice 2023/2024 :

- Au niveau de son activité vente et location de tous matériels et accessoires de camping
 - Caravaning Limousin a réalisé un chiffre d'affaires de 9 460 377 euros et un résultat de 410 807 euros
 - Deux Sèvres Loisirs a réalisé un chiffre d'affaires de 6 984 664 euros et un résultat de 260 222 euros
 - Niort Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 17 065 450 euros et un résultat de 1 110 710 euros
 - Bourges Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 6 532 713 euros et un résultat de 174 022 euros
 - Solyne a réalisé un chiffre d'affaires de 6 486 776 euros et un résultat de 280 731 euros
 - Caravaning Naulin a réalisé un chiffre d'affaires de 8 344 314 euros et un résultat de 139 093 euros
 - Ravinalla a réalisé un chiffre d'affaires de 8 277 989 euros et un résultat de 202 595 euros
 - NEOS a réalisé un chiffre d'affaires de 7 441 357 euros et un résultat de - 7 306 euros
 - ISL a réalisé un chiffre d'affaires de 10 310 759 euros et un résultat de 209 660 euros
 - Boutic Auto a réalisé un chiffre d'affaires de 15 060 042 euros et un résultat de -1 007 266 euros
 - Camping Car 71 a réalisé un chiffre d'affaires de 4 893 850 euros et un résultat de -79 014 euros
 - Martin Caravanes a réalisé un chiffre d'affaires de 8 500 060 euros et un résultat 437 082 euros.
 - Hunyvers Sublet a réalisé un chiffre d'affaires de 9 343 178 euros et un résultat de -161 914 euros.
 - Caravanes Cassegrain a réalisé un chiffre d'affaires de 9 273 623 euros et un résultat de 194 065 euros.
- Au niveau de son activité de négoce de bateaux neufs et d'occasions
 - Groupe Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 2 042 439 euros et un résultat de -413 693 euros
 - Marine Plaisance Services a réalisé un chiffre d'affaires de 4 328 359 euros et un résultat de -163 659 euros
 - LBC Charter a réalisé un chiffre d'affaires de 3 043 004 euros et un résultat de - 182 315 euros
 - LBC Distribution a réalisé un chiffre d'affaires de 8 025 336 euros et un résultat de 91 730 euros

- LBC Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 299 886 euros et un résultat de 674 164 euros
- Au niveau de l'activité conception, développement et exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
 - Caramaps a réalisé un chiffre d'affaires de 53 625 euros et un résultat de -507 301 euros

1.1 Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Hunyvers est en cours d'acquisition du groupe Chantiers Navals du Bassin d'Arcachon, en ligne avec la stratégie annoncée de renforcement du maillage géographique dans le nautisme (Atlantique centre-ouest).

D'autre part, la société a commencé à travailler sur le projet CSRD en cohérence avec la stratégie globale du groupe.

1.2 Risques et incertitudes

La société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers.

Au niveau des risques financiers, et plus particulièrement des risques de liquidités, la société n'a pas atteint le ratio exigé dans le cadre du contrat de la dette structurée.

De ce fait elle va engager des négociations avec les créanciers concernés et dispose d'un niveau de cash suffisant pour faire face à ses engagements.

1.3 Activité en matière de recherche et de production et de développement

L'activité en matière de développement constitue un facteur de différenciation clef pour la Société.

Les frais de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Compte tenu des ressources qu'elle engage dans ce projet de développement, Hunyvers est éligible au Crédit d'Impôt Innovation qui vient en déduction de la charge d'impôt.

Au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2023, la société a comptabilisé 64 K€ de crédit d'impôt et 120 K€ au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2024 au regard de son projet Caramaps.

2 Informations financières

2.1 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice 2023/2024 s'élevant à 1 345 760 euros au compte « Autres réserves » qui serait ainsi porté de 11 604 994 euros à 12 950 754 euros.

2.2 Informations sur les délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2	96				98	8	57				65
Montant total TTC des factures concernées	753	50 618	38 567	11 418	18 260	118 865	0	1 685	6 088	7 991	152 798	168 563
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	0,01%	0,78%	0,60%	0,17%	0,28%	1,85%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice								0,03%	0,11%	0,14%	2,78%	3,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)	
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) 30j ☐ Délais légaux : (préciser)
	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 - II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-6 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées (TTC)												
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												

Nombre des factures exclues		
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)

2.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	96 853	96 853	96 853	64 340	64 340
b) Nombre d'actions émises	3 874 102	3 874 102	3 874 102	6 434	6 434
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 479 668	4 462 182	3 676 812	2 427 224	1 910 157
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾					

d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 616 405	1 732 277	2 623 065	1 962 650	614 096
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 345 760	1 634 012	2 560 447	1 918 938	62 616
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,68	0,45	0,68	305	95
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,35	0,42	0,66	298	10
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	20	19	18	11	13
b) Montant de la masse salariale	2 026 195	2 161 625	2 060 965	1 235 111	875 637
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

3 Informations juridiques

3.1 Prises de participations

- 100% de la SAS LBC NAUTIC au 30/10/2023
 - LBC CHARTER et LBC DISTRIBUTION au 30/10/2023, détenues à 100% par LBC NAUTIC
- 100% de la SAS PNEUMARINE SERVICES au 26/07/2024

3.2 Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation.

3.3 Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- **Bourges Evasion**, SAS au capital de 158 355 euros, dont le siège social est route de la Charité – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, immatriculée 342 556 305 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **CARAMAPS**, SAS au capital de 450.000 euros, dont le siège est à Bordeaux (33) – 82 rue Notre Dame, immatriculée 813 901 592 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 99 % des titres composant le capital social. Son activité est la conception, le développement et l'exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.
- **Caravaning Limousin**, SAS au capital de 45.600 euros dont le siège est à FEYTIAT – Aux Taubayes, RCS LIMOGES 765 500 715 et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Caravaning Naulin**, SAS au capital de 869 500 euros, dont le siège est à SOYAUX (Charente) - 3 Route de la Croix Blanche - Avenue du Général de Gaulle, 480 487 586 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Deux Sèvres Loisirs**, SAS au capital de 76.224,51 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) – 155, route de l'aérodrome, RCS NIORT 332 011 501, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Niort Evasion**, SAS au capital de 250.000 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) - Rue Turgot, RCS NIORT 348 887 316, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Ravinalla**, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à BRIVE (19100) – 3, rue Louis Rodas, immatriculée 827 826 660 RCS BRIVE, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **SOLYNE**, SAS au capital de 53 366 euros, dont le siège social est route nationale N 76 – 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée 438 370 769 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **NEOS**, SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à SOYAUX – 232 avenue du Général De Gaulle, immatriculée 452.601.800 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Groupe Nautic**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 820 971 066 RCS LIMOGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
- **Bourges Caravanes**, SAS au capital de 344 000 euros, dont le siège social est à SAINT GERMAIN DU PUY – route de la Charité, immatriculée 305 447 856 RCS Bourges, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

- **Boutic Auto**, SAS au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 28 Chemin de Genas, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Camping Car 71**, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à Senecé-les-Mâcon – ZAC de Mâcon Nord, immatriculée 498 258 698 RDC Mâcon et dont la société Boutic Auto détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels de camping.
- **Hunyvers Sublet**, SAS au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 250 route de grenoble, immatriculée 969 506 963 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Martin Caravanes**, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à LEMPDES – 53 avenue de l'Europe, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Maes**, SCI au capital de 9 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 498 358 860 RCS LIMOGES, et dont la société Boutic Auto détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la location de terrains et autres biens immobiliers.
- **Caravanes Cassegrain**, SAS au capital de 137.500 euros, dont le siège est Impasse Pierre Latécoère – N°4 ZAC La Plaine – 37500 CHINON, immatriculée 323 245 316 RCS TOURS, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **Marine Plaisance Service**, SAS au capital de 15.400 euros, dont le siège est 37 route du CAP-FERRET Lieudit Grand Piquey – 33950 LEGE CAP FERRE, immatriculée 321 628 240 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
- **LBC Nautic**, SAS au capital de 3 000 000 euros, dont le siège est Nouveau Port BP 63 – 44380 PORNICHET, immatriculée 500 100 896 RCS SAINT-NAZAIRE, et dont notre société détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la prise de participation et le contrôle de société.
- **LBC Charter**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège est Nouveau Port – 44380 PORNICHET, immatriculée 414 551 879 RCS SAINT-NAZAIRE , et dont la société LBC Nautic détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
- **LBC Distribution**, SAS au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est Nouveau Port BP 63 – 44380 PORNICHET, immatriculée 313 284 622 RCS SAINT-NAZAIRE, et dont la société LBC Nautic détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
- **Pneumarine Services**, SAS au capital de 7 622.45 euros, dont le siège est 27 rue de la Source Zone Industrielle du Haut Vignau – 33170 GRADIGNAN, immatriculée 422 096 404 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan

3.4 Répartition de l'actionnariat

Actionnariat	En % détention en capital	Nbre d'actions	Droits de vote	Nbre Voix
Hauyanteupuy SAS	50,02 %	1 938 000	48,80 %	1938000
Julien Toumieux	2,58 %	100 000	5,04 %	200000
Delphine Bex	0,05	2 000	0,10 %	4000
Total concert	52,65 %	2 040 000	53,94 %	2 142 000
Public	47,35 %	1 834 102	46,06 %	1 834 102
Total	100,00 %	3 874 102	100 %	3 976 102

3.5 Actions propres

Au 31 Août 2024, la situation du contrat de liquidité avec CIC Market était la suivante :

- Nombre d'actions : 10 243
- Solde en espèces du compte de liquidités : 67 023,23 euros

Le tableau ci-après fournit les informations sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2023/2024 :

	Titres	Capitaux	Prix de revient moyen
Position au 31/08/2023	7 505	112 575	15
Achats	51 650	652 885,41	12,64
Ventes	48 912	618 101,71	12,64
Total négocié	100 562	1 270 987,12	12,64

3.6 Franchissement seuils

Au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, la société a reçu plusieurs déclarations de franchissement de seuils :

- 1 seuil à 5%, franchis par Eiffel Investissement à la hausse
- 1 seuil à 5%, franchi par Eiffel Investissement à la baisse

3.7 Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Aucune transaction n'a eu lieu par les dirigeants ou leurs proches

3.8 Information relative à l'actionnariat

Au cours de sa réunion le 13 décembre 2023, le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2022 a décidé l'attribution gratuite d'actions portant sur un nombre maximum de 15 800 actions dans le cadre de trois plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces trois plans d'attribution gratuite d'actions portent sur :

- 6400 actions au profit des directeurs de site ayant la qualité de salarié de la Société ou d'une société liée.
- 7200 actions au profit des responsables de fonctions support ayant la qualité de salarié de la Société
- 2200 actions au profit de deux managers clés ayant la qualité de salarié de la Société

Les plans d'attribution gratuite d'actions pourront être couverts en actions existantes ou à émettre à l'issue de leur période d'acquisition expirant le 13 décembre 2025.

Les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation expirant le 14 décembre 2026.

4 Informations fiscales

4.1 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

4.2 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 92 500 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

5 Autres informations

5.1 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

5.2 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

5.3 Procédure de contrôle interne

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés financiers, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Environnement de contrôle

La Société et ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont organisées autour de son activité véhicules de loisirs et services associés. Le Comité de Direction est en charge de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et le Directeur Général.

La Société n'ayant pas adopté un code de place, le Directeur Général et le Directeur Financier assurent, en lien avec l'activité normale du Conseil d'administration, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Afin d'accroître la qualité des contrôles internes et la gouvernance de la Société, trois administrateurs indépendants ont été nommés au conseil d'administration.

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion

En matière financière, sans que cela ne soit exhaustif, les différentes procédures mise en place par la Société sont les suivantes :

- le suivi de chacune des entités qui permet de s'assurer de la rentabilité de ces dernières ;
- le contrôle et le suivi de la facturation ;
- le contrôle de la trésorerie et suivi des engagements de reprises des échéances de stocks à payer ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- la fonction comptable et financière ainsi que l'intégration des données comptables et leur analyse sont gérées en interne par la Directrice Financière. La gestion de la paie est réalisée par le service ressource humaine, la revue fiscale est réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés.

En matière juridique, la Directrice Générale, la directrice financière et le directeur de mission sont responsables de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique de la Société, laquelle inclut notamment les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, le respect des réglementations applicables et la gestion des risques juridiques.

De manière générale, la société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers. Pour chacun de ces risques, la société présente le risque brut ainsi que des mesures mises en œuvre aux fins de gestion dudit risque.

Production et communication de l'information comptable et financière

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la Directrice Générale et de la Directrice Financière et Juridique. Elles veillent, notamment, au respect de la réglementation comptable, ainsi qu'à la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière. Elles s'assurent parallèlement de la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent des concessions.

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des trois axes suivants :

- un reporting financier est formalisé par des tableaux de bord utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes ;

- les différents indicateurs établis permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ; et
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

A la date du présent rapport, il n'a été donné avis d'aucune convention conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2024

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

HUNYVERS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans les notes « 5.3.3 Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition » et « 5.4.1 Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 23 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ceralp

Laurent Bouby
Associé

Aurélie Blanc
Associée



COMPTES CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2024

1 Bilan consolidé

Montants en €	Note n°	2024.08	2023.08
Immobilisations incorporelles	5.4.2	12 632 084	10 137 454
- Dont écarts d'acquisition		11 657 397	9 225 887
Immobilisations corporelles	5.4.3	2 879 038	2 646 860
Immobilisations financières	5.4.4	1 508 645	805 409
Titres mis en équivalence		9 710	8 237
Total actif Immobilisé		17 029 477	13 597 960
Stocks et en-cours	5.4.5	57 259 753	48 571 027
Créances clients et comptes rattachés	5.4.6	5 251 039	1 851 681
Autres créances et comptes de régularisation	5.4.6	8 302 593	7 525 557
Disponibilités et VMP		8 387 494	14 050 479
Total actif circulant		79 200 879	71 998 744
Total actif		96 230 362	85 596 704

Montants en €	Note n°	2024.08	2023.08
Capital		96 853	96 853
Primes		15 695 270	15 695 270
Réserves consolidées		10 934 381	7 014 165
Résultat de l'exercice		1 838 152	3 960 382
Subventions		5 163	5 000
Capitaux propres part du groupe	5.4.7	28 569 818	26 771 670
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres totaux		28 569 818	26 771 670
Ecart d'acquisition négatif	5.4.8	34 518	60 408
Provisions pour risques et charges	5.4.8	556 832	729 756
Provisions		591 350	790 164
Emprunts et dettes financières	5.4.9	26 158 382	21 423 559
Dettes fournisseurs	5.4.10	33 329 492	29 518 581
Autres dettes et comptes de régularisation	5.4.10	7 581 318	7 092 729
Total des dettes		67 069 192	58 034 869
Total passif		96 230 361	85 596 704

2 Compte de résultat consolidé

Montants en €	Note n°	2024.08	2023.08
Chiffre d'affaires	5.5.1	130 326 061	112 389 308
Autres produits d'exploitation	5.5.2	1 212 804	1 137 071
Total des produits d'exploitation		131 538 865	113 526 379
Achats consommés MP et marchandises		(104 406 489)	(88 676 314)
Charges externes		(9 363 834)	(7 081 575)
Charges de personnel		(12 850 378)	(10 620 395)
Impôts et taxes		(472 418)	(447 535)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5.3	(1 078 592)	(924 852)
Autres charges d'exploitation		(139 009)	(363 470)
Total charges d'exploitation		(128 310 720)	(108 114 141)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 228 145	5 412 238
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		25 890	25 890
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		3 254 035	5 438 128
Produits financiers	5.5.4	79 818	69 577
Charges financières	5.5.4	(1 278 758)	(328 586)
Résultat financier		(1 198 940)	(259 009)
Charges et produits exceptionnels		(79 161)	29 327
Impôt sur les résultats		(139 260)	(1 248 632)
Résultat net des entreprises intégrées		1 836 675	3 959 814
Résultat des sociétés mises en équivalence		1 473	567
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 838 152	3 960 382
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe)		1 838 152	3 960 382
Résultat par action		0,48	1,02
Résultat dilué par action		0,48	1,02

3 Tableau de flux de trésorerie

Montant en €	2023.08	2024.08
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	3 959 814	1 836 675
- QP des subventions virées au résultat	-	(5 383)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	806 771	697 506
Plus et moins-values de cession	(34 108)	4 779
- Impôts différés	14 550	12 898
Variations nettes des intérêts courus	4 986	128
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 752 013	2 546 602
Variation des stocks	(16 777 136)	(3 809 196)
Variations créances clients et autres débiteurs	1 201 541	(1 370 078)
Variations provisions clients et autres débiteurs	8 903	20 423
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	11 924 443	(1 762 267)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(3 642 249)	(6 921 118)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	1 109 764	(4 374 516)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(1 282 361)	(796 428)
Cessions, réductions d'immobilisations	59 500	72 715
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(3 379 649)	(4 140 467)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(4 602 510)	(4 864 180)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation (réductions) de capital	-	-
Achats d'actions propres	-	(34 784)
Subventions d'investissements reçus	-	163
Émission d'emprunt	4 246 024	7 759 870
Remboursements d'emprunts	(5 878 214)	(5 010 927)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 632 190)	2 714 322
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	(5 124 936)	(6 524 374)
Trésorerie d'ouverture	18 765 928	13 640 992
Disponibilités et VMP	14 050 479	8 387 494
Découverts bancaires	409 487	1 270 876
Trésorerie de clôture	13 640 992	7 116 618

4 Variation des capitaux propres consolidés

Montants en €	Capital	Primes	Réserves	Subventions	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	CAPITAUX PROPRES
Situation 2022.08	96 853	15 695 270	2 600 475	-	4 432 739	22 825 337	-	22 825 337
Affectation Résultat	-	-	4 432 739	-	(4 432 739)	-	-	-
Résultat période	-	-	-	-	3 960 382	3 960 382	-	3 960 382
Annulation des actions propres	-	-	(19 016)	-	-	(19 016)	-	(19 016)
Autres mouvements	-	-	(33)	5 000	-	4 967	-	4 967
Situation 2023.08	96 853	15 695 270	7 014 165	5 000	3 960 382	26 771 670	-	26 771 670
Affectation Résultat	-	-	3 960 382	-	(3 960 382)	-	-	-
Résultat période	-	-	-	-	1 838 152	1 838 152	-	1 838 152
Annulation des actions propres	-	-	(34 784)	-	-	(34 784)	-	(34 784)
Variations des subventions	-	-	(5 383)	163	-	(5 220)	-	(5 220)
Situation 2024.08	96 853	15 695 270	10 934 381	5 163	1 838 152	28 569 818	-	28 569 818

5 Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en Euros.

5.1 Faits majeurs

5.1.1 Faits majeurs de l'exercice 2024

Le Groupe a fait l'acquisition au 30 octobre 2023 du groupe LBC Nautic, distributeur de bateaux de plaisance. Ce groupe est réparti sur 4 sites dont 3 directement sur les ports de la Baule / Le Pouliguen et un magasin à La Baule / Pornichet.

- Lors du conseil d'administration du 13 décembre 2023 il a été voté un plan d'attribution gratuite d'actions d'un nombre maximum de 6 400 actions au profit des directeurs de sites, d'un nombre maximum de 7 200 actions au profit des responsables de fonctions supports, d'un nombre maximum de 2 200 actions au profit des managers clés.

Elles sont soumises à des conditions de performance basées sur le ratio REX / CA HT, des conditions de présence et des conditions de délai de conservation.

- Le 25 juin 2024, la société Hunyvers a débloqué 2,4 M€ dans le cadre du contrat de dette structurée souscrit le 21 juillet 2023 pour un montant maximum en principal de 9 M€. Au 31 août 2024, le montant de la dette structurée tirée s'élève à 4,5 M€. Il a été également débloqué deux nouveaux emprunts pour un montant total de 3,5 M€ dans le cadre de la croissance du groupe.

- Le 26 juillet 2024, le groupe a fait l'acquisition de la société Pneumarine Services, concession basée à Gradignan réalisant autour de 1 M€ de chiffre d'affaires 100% services.

- L'activité de l'exercice pour le groupe est marquée par les éléments suivants :
- Le chiffre d'affaires consolidé d'Hunyvers pour l'ensemble de l'exercice 2023-2024 atteint 130,3 millions d'euros (M€), en hausse de 15,9%. Sur la période, la contribution des acquisitions ressort à 18,2 M€, regroupant les sociétés Caravanes Cassegrain (intégré le 01/04/2023), Marine Plaisance Services (le 01/07/2023), Groupe LBC Nautic (le 31/10/2023) et Pneumarine Services (le 26/07/2024). En organique, les ventes d'Hunyvers sont quasiment stables (-0,3%).
- La branche VDL a progressé de 4,1% sur l'exercice écoulé (+0,1% à périmètre constant), à 113,3 M€, dans le sillage des ventes de véhicules neufs (+15,4%) tandis que les ventes de véhicules d'occasion se sont tassées (-3,1%). Ces évolutions sont directement liées à la stratégie volontariste de normalisation des stocks de véhicules neufs ; l'ensemble de la filière fait face à une situation inédite de surstockage, conséquence d'un fort rebond du taux de livraison post-pénurie de châssis. Parallèlement, les services associés aux ventes de VDL ont reculé de 12,0% au cours de l'exercice 2023-2024. Cette évolution s'explique principalement par la perte de chiffre d'affaires liée à la conversion de trois magasins d'accessoires d'Hunyvers (Sublet, Soyaux et Macon) en magasins intégrés au réseau Narbonne Accessoires – avec un effet positif sur la rentabilité opérationnelle.
- De son côté, la branche Nautisme a multiplié son activité par près de cinq, grâce aux acquisitions. A 16,9 M€, elle atteint 13% du chiffre d'affaires total d'Hunyvers sur l'exercice 2023-2024. Son évolution organique (-14,7%) a été affectée par la mauvaise météo du printemps puis une faible fréquentation touristique liée aux élections - avant le retour à une meilleure dynamique, début août. *
- Sur l'exercice écoulé, la progression de la marge brute a été freinée par l'évolution temporairement défavorable du mix produits : repli des activités les plus contributives (VDL d'occasion, services associés aux VDL, bateaux de petite taille) et hausse des ventes de VDL neufs poussées par des politiques promotionnelles plus intensives. La marge brute d'Hunyvers a néanmoins progressé de 9,2%, à 26 M€, matérialisant un taux de marge de 20,0%, contre 21,2% sur l'exercice 2022-2023.
- Le résultat d'exploitation a reculé de 40,4%, à 3,2 M€, intégrant une augmentation de 40,0% des autres achats et charges externes, en lien principalement avec les effets de l'inflation et les récentes acquisitions. In fine, la marge d'exploitation de la Société ressort à 2,5%, contre 4,8% sur l'exercice clos le 31 août 2023.
- Le résultat net de l'exercice 2023-2024 s'établit à 1,8 M€ (contre 4,0 M€ précédemment) après comptabilisation de charges financières pour 1,2 M€, un quasi-quintuplement par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution anticipée est principalement liée au financement du stock, en forte augmentation, conjugué à la hausse des taux d'intérêt.
- Au 31 août 2024, les capitaux propres de la Société atteignent 28,6 M€, contre 26,8 M€ un an plus tôt. La dette financière nette ressort à 17,8 M€ (contre 5,8 M€ en N-1). Cette évolution résulte de la forte augmentation du besoin en fonds de roulement (BFR), de +6,9 M€, en lien avec le niveau exceptionnel des stocks, ainsi que l'intégration des récentes acquisitions.
- Sur l'exercice écoulé, Hunyvers a poursuivi une politique de croissance externe active. Cette politique a ciblé exclusivement le secteur du nautisme, dont les multiples de valorisation demeurent raisonnables. La Société a ainsi mené à bien l'acquisition de Groupe LBC Nautic, qui lui a permis de prendre pied dans la baie de La Baule, et de Pneumarine Services, basé à Gradignan ; parallèlement, le closing du rachat du groupe Les chantiers navals du bassin d'Arcachon (10 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice clos fin septembre 2024) est attendu avant fin décembre. Sur la base d'une intégration de

l'ensemble de ces acquisitions, en année pleine, le chiffre d'affaires du pôle Nautisme dépasserait 20% de l'activité totale d'Hunyvers.

5.1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Le groupe est en cours de finaliser l'acquisition du groupe Les chantiers navals du Bassin d'Arcachon, distributeur de bateaux de plaisance.

Il se compose de 3 entités localisés à Biscarosse, Andernos-les-Bains et Arcachon.

5.2 Activité et périmètre

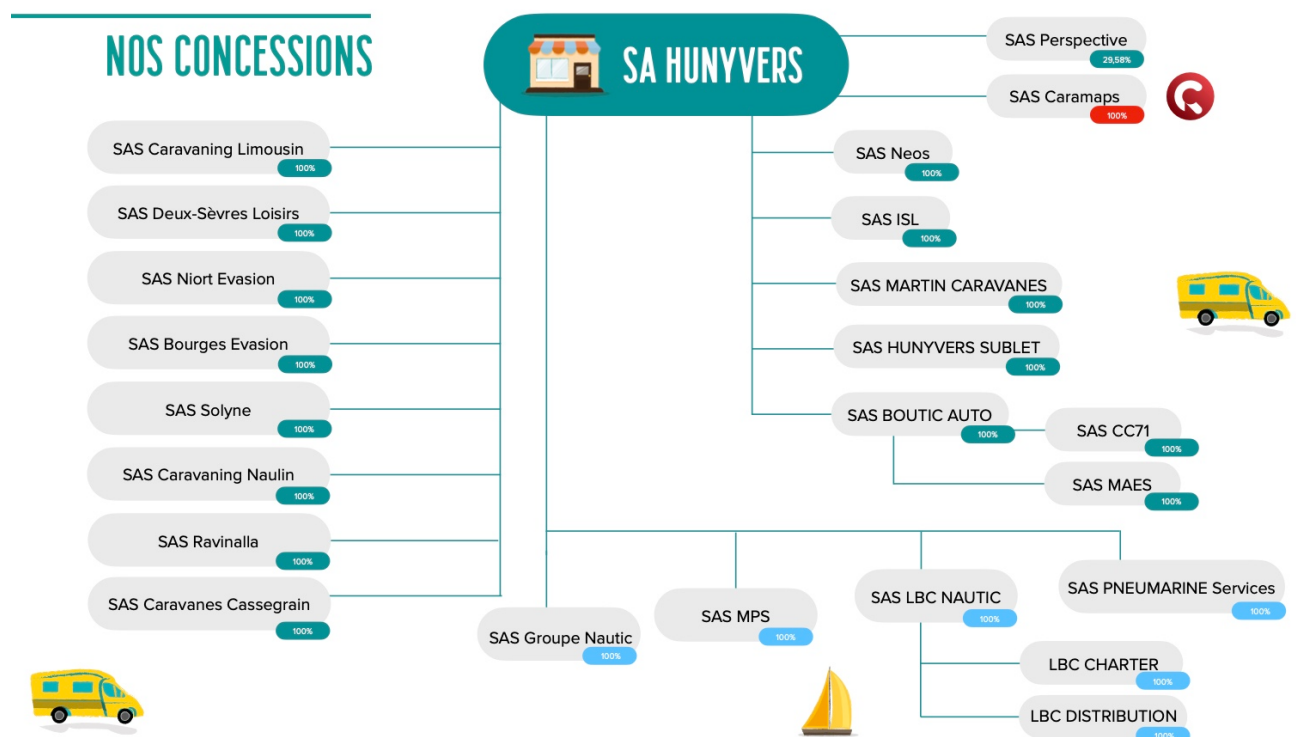
5.2.1 Information relative à la société et à son activité

Hunyvers est une société anonyme de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges.

Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

5.2.2 Organigramme



5.2.3 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	Siège social N° SIREN	% intérêt 31/08/24	% Contrôle 31/08/24	Méthode 31/08/24	% intérêt 31/08/23	% Contrôle 31/08/23	Méthode 31/08/23
Hunyvers SAS	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges 488 930 694	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caravaning Limousin SAS	Les Taubayes 87220 Feytiat 765 500 715	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Deux Sèvres Loisirs SAS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort 332 011 501	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Niort Evasion SAS	Rue Robert Turgot 79000 Niort 348 887 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Bourges Evasion SAS	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy 342 556 305	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Solyne SAS	Route d'Orléans 18230 St Doulchard 438 370 769	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Caramaps SAS	82 Rue Notre-Dame 33000 Bordeaux 813 901 592	100,00	100,00	IG	99,00	99,00	IG
Naulin SAS	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux 480 487 586	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Ravinalla SAS	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La- Gaillarde 827 826 660	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Neos SAS	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 SOYAUX 452 601 800	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ISL SAS	Route de la Charité 18000 BOURGES 305 447 856	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Groupe Nautic SAS	19 rue Jules Noriac 87000 LIMOGES 888 971 066	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Boutic Auto SAS	28 chemin de Genas 69800 SAINT PRIEST 332 088 236	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCI MAES	209 chemin du Chateau de Moleise 69390 CHARLY 498 358 860	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Camping Car C42 SAS	Lieu dit Les Molineaux 42580 La FOUILLOUSE 494 246 796	NA	NA	NA	Fusionnée dans Boutic Auto	Fusionnée dans Boutic Auto	IG
Camping Car 71 SAS	55 rue du Château ZAC MACON NORD SENNECE LES	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

	MACON 71000 MACON 498 258 698						
Perspective SAS	21 rue De Fecamp 75012 PARIS 12 ^{ème} 845 190 222	29,58	29,58	MEE	29,58	29,58	MEE
Hunyvers SAS Sublet	250 route de Grenoble 69800 SAINT PRIEST 969 506 963	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
Martin Caravanes SAS	53 avenue de l'Europe 63370 LEMPDES 380 455 295	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
CARAVANES CASSEGRAIN SAS	4 rue Pierre Latécoère, 37500 CHINON 323 245 316	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MARINE PLAISANCE SERVICES SAS	37 route du Cap Ferret, 33950 LEGE-CAP-FERRET 321 628 24	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LBC NAUTIC SAS	Nouveau Port 44380 PORNICHET 500 100 896	100,00	100,00	IG	NA	NA	NA
LBC CHARTER SAS	Nouveau Port 44380 PORNICHET 414 551 879	100,00	100,00	IG	NA	NA	NA
LBC DISTRIBUTION SAS	Port de plaisance de Pornichet 44380 Pornichet 313 284 622	100,00	100,00	IG	NA	NA	NA
PNEUMARINE SERVICES	Rue de la source 33170 GRADIGNAN	100,00	100,00	IG	NA	NA	NA

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

5.2.4 Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant

5.2.5 Évolution du pourcentage d'intérêts

Néant

5.2.6 Entrées de périmètre

- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la société LBC NAUTIC le 30 octobre 2023 qui elle-même détenait :
 - 100% des titres de la société LBC DISTRIBUTION
 - 100% des titres de la société LBC CHARTER
- Hunyvers a fait l'acquisition de 100% des titres de la sociétés Pneumarine Services le 26 juillet 2024.

5.2.7 Sorties de périmètres

Néant

5.2.8 Restructurations internes

Néant

5.2.9 Comparabilité des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2024 intègrent :

- 11 mois de flux de résultat des sociétés LBC Nautic, LBC Charter et LBC Distribution acquises le 1er novembre 2023 soit un chiffre d'affaires cumulé de 11 368 K€ et un résultat d'exploitation cumulé de 154 K€.
- Aucun flux de résultat de la société Pneumarine Services acquise le 26 juillet 2024. Pour information le chiffre d'affaires de cette société s'est établi sur l'exercice de 11 mois clos le 31 août 2024 à 671 K€ et le résultat d'exploitation à -51 K€.

5.3 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Hunyvers sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, conformément au règlement ANC 2020-01.

5.3.2 Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Hunyvers assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

Elle consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2024, d'une durée de 12 mois.

5.3.3 Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Hunyvers sont les suivants :

Écarts d'acquisition

Notion d'écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 10% au 31 août 2024 contre 9,3% au 31 août 2023. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année précédente.

Reprise des écarts d'acquisition négatifs

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

Immobilisations incorporelles

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

Frais de développement

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de R&D : 5 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidés sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

Attribution d'actions gratuites

L'attribution d'actions gratuites constituant un élément de rémunération, une provision est comptabilisée en charges de personnel. Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services (PCG art. 624-12), c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits (PCG art. 624-14). La contribution patronale est également provisionnée. Les conditions d'attribution reposent sur une condition de présence et une condition de performance.

La juste valeur de l'attribution gratuite d'action est calculée à partir du cours moyen de bourse sur le dernier mois de l'exercice comptable.

Au 31 août 2024, une provision de 3 K€ a été comptabilisée.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 4.5% et 7%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéance plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 25% pour toutes les sociétés au 31 août 2024.

La société Hunyvers est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Evasion, Bourges Evasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps, Deux-Sèvres Loisirs, Boutic Auto, CC71, SCI MAES, Groupe Nautic, Bourges Caravanes, Martin Caravanes et Hunyvers Sublet.

La société LBC Nautic est quant à elle tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés LBC Charter et LBC Distribution.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordés.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasion : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.
- Les ventes de services associés qui incluent :
 - Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
 - Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
 - Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Il existait un contrat d'emprunt obligataire signé le 29 décembre 2011 qui a fait l'objet d'un avenant le 10 avril 2017 prévoyant la renonciation des obligataires à la conversion des obligations convertibles sous réserve du paiement à la bonne date des intérêts et du versement d'une pénalité de remboursement anticipé à la date de signature de l'avenant. Ce contrat s'est terminé à l'automne 2022.

Dès lors, il a été considéré qu'il n'existait pas pour les périodes présentées d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

Montants en €	31/08/2024	31/08/2023
Résultat par action		
RESULTAT NET (part du groupe)	1 838 152	3 960 382
Nombre de titres émis à l'ouverture	3 874 102	3 874 102
Augmentation de capital libérée		
Nombre moyen pondéré d'action en N	3 874 102	3 874 102
Actions propres	(10 243)	(7 505)
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 863 859	3 866 597
Résultat par action	0,48	1,02
Résultat dilué par action		
RESULTAT NET (part du groupe)	1 838 152	3 960 382
Intérêts emprunts obligataires		
Dotation provision prime de non-conversion nette impôt	0	0
Économie d'impôt correspondant		
RESULTAT NET RETRAITE	1 838 152	3 960 382
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 863 859	3 866 597
Nombre d'obligations convertibles en action		
NOMBRE MAXIMAL D'ACTION	3 863 859	3 866 597
Résultat dilué par action	0,48	1,02

5.3.4 Retraitement de consolidation

Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	OUI, NON N/A, NS
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sur la durée de vie de l'emprunt	OUI
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite : 64 ans,
- Taux de progression des salaires retenu : 1,5%,
- Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et 43 % pour les cadres,
- Taux d'actualisation de 3,40%

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 296 164€ au 31 août 2024. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 119 411€ au 31 août 2024. Le montant de la provision s'élève à 256 189€ au 31 août 2024.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

5.3.5 Changement de méthode comptable

Néant sur la période.

5.4 Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

5.4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Valeurs brutes		2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2024.08
Activité Camping-Car		10 112 695			10 112 695
Activité Nautisme		1 119 258	2 431 510		3 550 768
Total		11 231 953	2 431 510	-	13 663 463
Amortissements					
Activité Camping-Car		2 006 066			2 006 066
Activité Nautisme					-
Total		2 006 066	-	-	2 006 066
Valeurs nettes					
Activité Camping-Car		8 106 629			8 106 629
Activité Nautisme		1 119 258			3 550 768
Total		9 225 887	-	-	11 657 397

Les écarts d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement sont totalement amortis pour un montant de 2 006 K€ au 31/08/2024.

La valeur brute des écarts d'acquisition ne faisant pas l'objet d'amortissement à la clôture s'élève à 11 657 K€.

Le 30 octobre 2023, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société LBC Nautic, détenant elle-même LBC Charter et LBC Distribution.

Le 26 juillet 2024, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Pneumarine Services.

Les situations nettes retraitées acquises de ces sociétés s'élèvent à un montant global de 2 500 K€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis.

Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectations aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2024.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 10% au 31 août 2024 contre 9.3% au 31 août 2023. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'exercice précédent.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci-dessous :

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif
- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

	Date d'acquisition	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2024.08
BOURGES CARAVANES (ex-ISL)	04/01/2021	60 408		25 890	34 518
Total		60 408	-	25 890	34 518

Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Caravanes (ex-ISL). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448€ dont la reprise est étalée sur 5 ans.

5.4.2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Rééval uat°	Δ change	Δ périmètre	2024.08
Frais rech.& dévelop.	768 004	128 536	-	-	-	-	-	896 540
Ecart acquisition positif	11 231 953	22 444	-	-	-	-	2 409 066	13 663 463
Conces.. brevets & licences	377 515	130 303	(38 112)	431 058	-	-	63 663	964 427
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	-	-	30 490
Autres immob.incorporelles	280 405	-	-	-	-	-	82 496	362 901
Immob.incorporelles en cours	431 058	-	-	(431 058)	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles - brut	13 119 425	281 283	(38 112)	-	-	-	2 555 225	15 917 821
Amort./déprec. frais rech.& dév.	(367 240)	(124 155)	-	-	-	-	-	(491 395)
Amort.écarts acquisition	(2 006 066)	-	-	-	-	-	-	(2 006 066)
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(328 500)	(72 315)	38 112	-	-	-	(62 672)	(425 375)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(280 166)	(239)	-	-	-	-	(82 496)	(362 901)
Amortissements & Dépréciations	(2 981 972)	(196 709)	38 112	-	-	-	(145 168)	(3 285 737)
Frais rech.& dévelop.	400 764	4 381	-	-	-	-	-	405 145
Ecart acquisition positif	9 225 887	22 444	-	-	-	-	2 409 066	11 657 397
Conces.. brevets & licences	49 015	57 988	-	431 058	-	-	991	539 052
Droit au bail	30 490	-	-	-	-	-	-	30 490
Fond commercial	1	-	-	-	-	-	(1)	-
Autres immob.incorporelles	239	(239)	-	-	-	-	-	-
Immob.incorporelles en cours	431 058	-	-	(431 058)	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles - net	10 137 454	84 574	-	-	-	-	2 410 056	12 632 084

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition générés du fait des nouvelles acquisitions de la période.

Frais de développement

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 897 K€ au 31 août 2024. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

5.4.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variation s	Δ périmètre	2024.08
Terrains	521 715	-	-	-	-	521 715
Agencements sur terrain	3 000	-	-	-	81 335	84 335
Constructions	1 889 115	43 481	-	-	577 563	2 510 159
Constructions sur sol d'autrui	8 970	-	-	-	-	8 970
Agencements constructions sol d'autrui	19 383	-	-	-	-	19 383
Install.& mat.indust.	493 747	26 742	(568)	-	361 201	881 122
Install.& mat.indust. - CB LLD	119 800	-	-	-	-	119 800
Autres immob.corporelles	5 032 801	309 997	(87 189)	22 844	415 141	5 693 594
Autres immob.corporelles - CB LLD	123 142	125 000	(24 130)	-	192 156	416 168
Immob.corporelles en cours	22 844	-	-	(22 844)	-	-
Immobilisations corporelles - brut	8 234 517	505 220	(111 887)	-	1 627 396	10 255 246
Amort./déprec. terrains	(8 785)	(1 084)	-	-	-	(9 869)
Amort./déprec. agencement sur terrain	(58 391)	(3 611)	-	-	(81 080)	(143 082)
Amort./déprec. constructions	(1 353 307)	(67 399)	-	-	(120 852)	(1 541 558)
Amort./déprec. constructions sur sol d'autrui	(25 492)	(1 292)	-	-	-	(26 784)
Amort./déprec. matériels & équip.	(392 587)	(56 588)	568	-	(288 494)	(737 101)
Amort.matériels & équip. - CB LLD	(2 974)	(16 085)	-	-	-	(19 059)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 665 963)	(466 544)	51 482	-	(696 580)	(4 777 605)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(80 158)	(49 483)	18 098	-	(9 607)	(121 150)
Amortissements & Dépréciations	(5 587 657)	(662 086)	70 148	-	(1 196 613)	(7 376 208)
Terrains	512 930	(1 084)	-	-	-	511 846
Agencements sur terrain	(55 391)	(3 611)	-	-	255	(58 747)
Constructions	535 808	(23 918)	-	-	456 711	968 601
Constructions sur sol d'autrui	(16 522)	(1 292)	-	-	-	(17 814)
Agencements constructions sol d'autrui	19 383	-	-	-	-	19 383
Install.& mat.indust.	101 160	(29 846)	-	-	72 707	144 021
Install.& mat.indust. - CB LLD	116 826	(16 085)	-	-	-	100 741
Autres immob.corporelles	1 366 838	(156 547)	(35 707)	22 844	(281 439)	915 989
Autres immob.corporelles - CB LLD	42 984	75 517	(6 032)	-	182 549	295 018
Immob.corporelles en cours	22 844	-	-	(22 844)	-	-
Immobilisations corporelles - net	2 646 860	(156 866)	(41 739)	-	430 783	2 879 038

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2024.

5.4.4 Immobilisations financières

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2024.08
Autres titres immobilisés	108 429	971	-	-	1 617 134	1 726 534
Dépôts et cautionnements versés	696 009	156 398	(35 755)	-	59 325	875 977
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - brut	805 409	157 369	(35 755)	-	1 676 459	2 603 482
Prov.autres titres immob.	-	(160 234)	-	-	(934 603)	(1 094 837)
Amortissements & Dépréciations	-	(160 234)	-	-	(934 603)	(1 094 837)
Autres titres immobilisés	108 429	(159 263)	-	-	682 531	631 697
Dépôts et cautionnements versés	696 009	156 398	(35 755)	-	59 325	875 977
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
Immobilisations financières - net	805 409	(2 865)	(35 755)	-	741 856	1 508 645

Les autres titres immobilisés sont principalement liés aux acquisitions de l'exercice 2024.

Les immobilisations financières liées aux variations de périmètre comprennent principalement les titres représentatifs des places de port de Pornichet pour un montant de 1 316 K€.

La mairie de Pornichet a annoncé un projet d'extension des installations portuaires. Au vu des dernières évolutions au sein de la SA du Port de Pornichet, il apparaît que cette dernière ne sera pas candidate à la nouvelle concession ce qui entrainera sa dissolution à la fin du traité de concession.

Ainsi, à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2018, les titres ont fait l'objet d'un plan d'amortissement de caducité qui permettra de constater une valeur nette des titres à €0 à l'expiration du traité de concession.

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Dividendes	Résultat	2024.08
PERSPECTIVE	8 237	-	-	-	1 473	9 710
Titres mis en équivalence	8 237	-	-	-	1 473	9 710

5.4.5 Stocks et en-cours

Montants en €	2023.08	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2024.08
Stock mat.premières & fournitures	-	-	-	-	30 420	30 420
Stock marchandises	48 799 679	3 740 045	-	-	5 019 203	57 558 925
Stocks - brut	48 799 679	3 740 045	-	-	5 049 623	57 589 345
Prov.stock mat.prem.& fourn.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(228 652)	-	(74 950)	144 101	(170 091)	(329 592)
Amortissements & Dépréciations	(228 652)	-	(74 950)	144 101	(170 091)	(329 592)
Stock mat.premières & fournitures	-	-	-	-	30 420	30 420
Stock marchandises	48 571 027	3 740 045	(74 950)	144 101	4 849 112	57 229 333
Stocks - net	48 571 027	3 740 045	(74 950)	144 101	4 879 532	57 259 753

Le stock de marchandises au 31 août 2024 se décompose de la manière suivante :

- Véhicules de loisirs : 50 612 K€
 - o Dont véhicules neufs : 34 063 K€
 - o Dont véhicules d'occasion : 13 850 K€
 - o Dont pièces de rechanges et accessoires : 2 700 K€
- Bateaux : 6 946 K€
 - o Dont neufs : 3 781 K€
 - o Dont d'occasion : 2 045 K€
 - o Dont magasin : 1 120 K€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des véhicules de loisirs et des bateaux en stocks sur 2025.

5.4.6 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2024 :

Montants en €	2023.08	2024.08	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	1 851 681	5 251 039	5 532 066	5 532 066	-	(281 027)
Total créances clients	1 851 681	5 251 039	5 532 066	5 532 066	-	(281 027)

Montants en €	2023.08	2024.08	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Avances et acptes versés / commandes	85 343	95 939	95 939	95 939	-	-
Actifs d'impôt différé	88 791	94 559	94 559	94 559	-	-
Cptes courants débiteurs	450 279	10 972	10 972	10 972	-	-
Créances sociales et fiscales	930 854	2 246 066	2 246 066	2 246 066	-	-
Autres créances	3 951 268	5 005 566	5 052 598	5 052 598	-	(47 032)
Charges constatées d'avances	1 849 021	703 065	703 065	703 065	-	-
Charges à répartir	170 000	146 429	146 429	146 429	-	-
Total autres créances	7 525 557	8 302 593	8 349 625	8 349 625	-	(47 032)

Les autres créances sont principalement composées :

- de produits à recevoir à hauteur de 2 847 K€ comprenant des RFA et des commissions
- de 1 416 K€ de fournisseurs débiteurs.

5.4.7 Composition du capital social

Au 31 août 2024, le capital social se compose de 3 874 102 actions d'une valeur nominale de 0.025 euros inchangés par rapport au 31 août 2023.

5.4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2024.08
Provisions pour pensions et retraites	224 463	76 836	(70 389)	25 280	256 190
Provisions pour risques	505 293	21 356	(347 007)	21 000	200 642
Autres provisions pour charges	-	-	-	100 000	100 000
Ecart d'acquisition négatif	60 408	(25 890)	-	-	34 518
Total valeur brutes	790 164	72 302	(417 396)	146 280	591 350

Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.3.4 Retraitement de consolidation « Engagements de retraite et prestations assimilés
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées dans la partie 5.4.1
- l'évolution des provisions pour risques constitués pour couvrir des litiges commerciaux et sociaux

5.4.9 Emprunts et dettes financières

Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	2023.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	Δ périmètre	2024.08
Emprunts garantis par l'Etat	10 778 504	256 000	(4 201 412)	-	-	750 553	7 583 645
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 478 103	5 503 869	(709 632)	-	-	35 376	13 307 716
Dettes de location - financement	144 875	154 926	(99 883)	-	-	183 509	383 427
Emprunts auprès des ét de crédits et loc. fin.	19 401 482	5 914 795	(5 010 927)	-	-	969 438	21 274 788
Dépôts et garanties reçus	3 422	-	-	-	-	-	3 422
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	1 600 000	2 000 000	-	-	-	-	3 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	9 168	2 766	(2 638)	-	-	-	9 296
Autres emprunts et dettes financières diverses	1 612 590	2 002 766	(2 638)	-	-	-	3 612 718
Soldes créditeurs de banque	409 487	-	-	834 982	-	9 296	1 253 765
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	83	-	17 028	17 111
Concours bancaires et intérêts courus	409 487	-	-	835 065	-	26 324	1 270 876
Total emprunts et dettes financières	21 423 559	7 917 561	(5 013 565)	835 065	-	995 762	26 158 382

- Prêt garanti par l'Etat :

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 7,6 M€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez LBC Nautic et LBC Distribution pour 0,8 M€ ainsi que la souscription d'un nouvel emprunt chez Caramaps pour 0,25 M€ minoré de remboursement de 4,2 M€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

- Dettes auprès des établissements de crédits :

Ces dettes ont été contractées pour financer les investissements du groupe de croissance externe et de matériels.

- Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers. Sur l'exercice 2024, la société Hunyvers a également bénéficié du crédit renouvelable à hauteur de 2 M€ octroyé dans le cadre du contrat lié à la dette structurée.

Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	2023.08	2024.08	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts garantis par l'Etat	10 778 504	7 583 645	4 074 045	3 497 000	12 600
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 478 103	13 307 716	1 411 897	8 212 819	3 683 000
Dettes de location - financement	144 875	383 427	82 962	268 269	32 196
Emprunts auprès des états de crédits et loc. fin.	19 401 482	21 274 788	5 568 904	11 978 088	3 727 796
Dépôts et garanties reçus	3 422	3 422	-	3 422	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	1 600 000	3 600 000	-	-	3 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	9 168	9 296	9 296	-	-
Autres emprunts et dettes financières diverses	1 612 590	3 612 718	9 296	3 422	3 600 000
Soldes créditeurs de banque	409 487	1 253 765	1 253 765	-	-
Int.courus/solde créd.banque	-	17 111	17 111	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	409 487	1 270 876	1 270 876	-	-
Total emprunts et dettes financières	21 423 559	26 158 382	6 849 076	11 981 510	7 327 796

5.4.10 Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2024 :

Montants en €	2023.08	2024.08	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs "Floor Plan constructeurs"	21 487 000	24 095 000	24 095 000	-
Fournisseurs hors "Floor Plan constructeurs"	8 031 581	9 234 491	9 234 491	-
Total fournisseurs	29 518 581	33 329 491	33 329 491	-

Montants en €	2023.08	2024.08	< 1 an	> 1 an
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 163 230	1 248 654	1 248 654	-
Dettes fiscales diverses et sociales	3 148 912	3 473 178	3 473 178	-
Comptes-courants créditeurs	172 652	16 508	16 508	-
Dettes diverses	1 466 202	2 683 115	2 683 115	-
Impôt différé Passifs	31 806	76 710	76 710	-
Produits constatés d'avance	109 927	83 153	83 153	-
Aut. dettes et comptes de régul.	7 092 729	7 581 318	7 581 318	-

La hausse des dettes fournisseurs liées aux « Floor Plan » est en corrélation avec la hausse des stocks à la clôture de l'exercice.

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 2 259 K€ au 31 août 2024 contre 761 K€ au 31 août 2023 (Pour rappel, il y en avait pour 2 396 K€ au 31 août 2022).

5.5 Notes sur les postes du compte de résultat

5.5.1 Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue trois secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- Les ventes de l'activité nautisme
- La vente de services associés

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

Au 31 août 2024, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Ventes de véhicules			Nautisme	Services associés	Total 31/08/2024
	Neufs	Occasions	Total			
Total Chiffre d'affaires	57 506	43 100	100 606	16 941	12 779	130 326
Marge Brute	5 662	6 636	12 298	5 420	8 330	26 048
Taux de marge brute	9,85%	15,40%	12,22%	31,99%	65,19%	19,99%

Au 31 août 2023, l'information sectorielle se présente comme suit :

	Ventes de véhicules			Nautisme	Services associés	Total 31/08/2022
	Neufs	Occasions	Total			
Total Chiffre d'affaires	49 903	44 503	94 406	3 549	14 434	112 389
Marge Brute	7 179	7 721	14 900	1 593	7 357	23 850
Taux de marge brute	14,39%	17,35%	15,78%	44,89%	50,97%	21,22%

5.5.2 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2023.08	2024.08
Autres Produits	82 790	43 661
Production immobilisée	137 231	128 536
Subventions d'exploitation	1 333	6 167
Reprises d'amortissements et provisions	102 368	558 028
Transfert de charges	813 349	476 412
Total autres produits d'exploitation	1 137 071	1 212 804

5.5.3 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2023.08	2024.08
Dot.amort.immobilisations	(540 900)	(793 215)
Dot.amort.chges à répartir	(3 000)	(23 571)
Dot.amort.immos CB et LLD	(13 319)	(65 568)
Dotations aux amt. d'exp.	(557 219)	(882 354)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(340 600)	(18 500)
Dot.prov.actif circulant	(6 011)	(100 902)
Dot.prov.pour retraite	(21 022)	(76 836)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(367 633)	(196 238)
Dotations aux amt. et aux prov.	(924 852)	(1 078 592)

5.5.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	2023.08	2024.08
Autres Intérêts et Produits assimilés	68 550	79 818
Reprises sur provisions & Transfert de charges	1 027	-
Produits financiers	69 577	79 818
Dotations financières aux amortissements et prov.	-	(226 910)
Intérêts et charges assimilées	(328 586)	(1 048 753)
Autres charges financières	-	(3 095)
Charges financières	(328 586)	(1 278 758)
Résultat financier	(259 009)	(1 198 940)

5.5.5 Résultat exceptionnel

Montants en €	2023.08	2024.08
Produits except° sur op. de gestion	35 150	53 026
Produits except° sur op en capital	24 300	29 721
Reprises de provisions & transfert de ch.	6 000	9 000
Total des produits exceptionnels	65 450	91 747
Charges except° sur op. de gestion	(36 123)	(169 926)
Charges except° sur op. en capital	-	(982)
Total des charges exceptionnelles	(36 123)	(170 908)
Résultat exceptionnel	29 327	(79 161)
+ Val. Compt. nettes des actifs cédés		-
- Produits de cession		36 960
Cessions, réductions d'immobilisations		36 960

5.6 Notes sur le tableau de flux de trésorerie

5.6.1 Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

La trésorerie comprend :

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

	31/08/2023	31/08/2024
Valeurs mobilières de placement	12 720	218 113
Disponibilités	14 037 759	8 169 381
Découverts bancaires	(409 487)	(1 270 876)
Total	13 640 992	7 116 618

5.6.2 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 5.2.6 ci-dessus.

	31/08/2023	31/08/2024
Décaissement sur coût d'acquisition des titres	(4 200 522)	(4 917 651)
Trésorerie nette des filiales acquises	820 873	777 184
Total	(3 379 649)	(4 140 467)

5.7 Impôts sur les sociétés

5.7.1 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Montants en €	2023.08	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	Autres variations	2024.08
Impôts différés actifs	88 791	(15 116)	18 749	(33 865)	21 827	(943)	94 559
Impôts différés passifs	(31 806)	2 219	(925)	3 143	(48 065)	943	(76 710)
Solde net d'impôt différés	56 985	(12 898)	17 824	(30 722)	(26 238)	-	17 849

Depuis le 31 août 2023, il n'y a plus de déficit reportable activé.

Le montant des déficits reportables non activés au 31 août 2024 s'élève à 610 692 €.

Les impôts différés actif et passif s'analysent par nature comme suit :

Montants en €	2023.08	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	Autres variations	2024.08
Frais d'acquisitions sur titres	71 065				8 497		79 562
Différences fiscales temporaires	11 236	(926)		(926)			10 310
Provisions IFC	56 116	1 612	1 612		6 320		64 048
Neutralisation IDA/IDP	(49 626)					(9 735)	(59 361)
Impôts différés actifs	88 791	687	1 612	(926)	14 817	(9 735)	94 559
Provisions réglementées	46 348	(8 161)	8 161		42 078		96 586
Ecart d'évaluations	31 351						31 351
Subventions d'investissements		1 346		(1 346)	5 987		4 641
Retraitement du crédit-bail	3 734	(6 769)	8 566	(1 797)	(7 009)		3 494
Neutralisation IDA/IDP	(49 626)					(9 735)	(59 361)
Impôts différés passifs	31 806	(13 584)	16 727	(3 143)	41 056	(9 735)	76 710

5.7.2 Preuve d'impôt

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2024 :

Montants en €		2024.08
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 838 152
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.		(1 473)
Résultat net des entreprises intégrées		1 836 679
Impôt sur les résultats	(1)	(139 260)
Résultat net avant impôts		1 975 938
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	(493 985)
Différence d'impôt (1) - (2)		354 725

	Bases	Charges	Produits
Reprise des écarts d'acquisition positifs	(25 890)		6 473
Charges non déductibles (hors IS)	119 930	29 983	
Produits non imposables	(7 467)		1 867
QP de frais et charges réintégrées	22 000	5 500	
Retraitements de conso sans ID	(971 443)		242 861
Déficits non activés	110 680	27 670	
Variation bases sans impact résultat	(5 383)		1 346
Crédit d'impôt et dégrèvements			165 332
Total		63 153	417 878
Différence nette		354 725	

5.8 Autres informations

5.8.1 Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 1 059k€ au 31 août 2024 contre 854k€ au 31 août 2023.

5.8.2 Engagements financiers donnés et reçus

- Caution solidaire reçue de la Banque Populaire à hauteur de 375k€ au bénéfice de YAMAHA MOTOR
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 25 695k€ au 31 août 2024 contre 21 487 K€ au 31 août 2023.
- Le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume minimum de 300 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2025.
- Nantissement de titres de participation pour un montant de 11 000 K€
- Nantissement d'un fonds de commerce pour 36 K€
- Garantie de passif reçue pour un montant total de 1 324 K€
- Dans le cadre du contrat de la dette structurée, un engagement de ratio financier est prévu. Il est basé sur les comptes consolidés établis au titre de chaque exercice social. Ce ratio était respecté pour l'exercice 2023, son niveau n'est pas respecté pour l'exercice 2024, ce qui amène la société à engager de

nouvelles négociations avec les partenaires financiers. Au 31 août 2024, le montant de la dette concernée est de 4.5 M€ de crédit de croissance externe et 2 M€ de crédit renouvelable.

- Les prêts souscrits d'un montant de 1,5 M€ et 2 M€ sont couverts par une garantie au titre du Fonds national de garantie « Fonds Prêt Croissance Relance » à hauteur de 80%.

5.8.3 Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Catégories	2023.08	2024.08
Cadres	40	40
Agents de maîtrise et techniciens	32	27
Employés et ouvriers	129	158
Effectif moyen des entités intégrées globalement	202	225

5.8.4 Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 459 K€ au 31 août 2024, elle était de 438 K€ eu 31 août 2023.

5.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en k€	Grant Thornton	CERALP	Autres	2024.08	2023.08
Emetteur	44	14		58	51
Filiales intégrées globalement	39	11	48	98	85
Certification des comptes individuels et consolidés	83	25	48	156	136
Emetteur				-	-
Filiales intégrées globalement				-	-
Services autres que la certification des comptes				-	-
TOTAL	83	25	48	156	136



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Hunyvers

Société anonyme
au capital de 96 852,55 euros
19, rue Jules Noriac
87000 Limoges

Exercice clos le 31 août 2024

Grant Thornton Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Ceralp Commissaire aux comptes

270, rue Jean-Michel Savigny
69400 Villefranche-sur-Saône

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

HUNYVERS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, le cas échéant, à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 23 décembre 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ceralp

Laurent Bouby
Associé

Aurélie Blanc
Associée



COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2024

1 Comptes annuels

1.1 Bilan actif

	Exercice clos le 31/08/2024			Exercice clos le 31/08/23
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/08/24	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	100 074	56 620	43 454	33 600
Fonds commercial	45 746		45 746	45 746
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	845 925	495 995	349 930	355 760
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	36 160 801		36 160 801	31 243 150
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	132 977		132 977	98 193
Prêts				
Autres	686 597	28 138	658 459	576 423
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	37 972 119	580 753	37 391 366	32 352 871
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				4 275
Avances et acomptes versés sur commandes	17 357		17 357	14 915
Créances				
Clients et comptes rattachés	344 352		344 352	530 719
Autres créances	18 770 020	950 000	17 820 020	12 766 011
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	272 070	66 677	205 393	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	313 611		313 611	3 358 698
Charges constatées d'avance	39 034		39 034	34 818
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	19 756 443	1 016 677	18 739 767	16 709 437
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)	146 429		146 429	170 000
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	57 874 991	1 597 429	56 277 561	49 232 308

1.2 Bilan passif

	Exercice clos le 31/08/24	Exercice clos le 31/08/23
CAPITAUX PROPRES		
Capital	96 853	96 853
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	15 695 270	15 695 270
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	10 600	10 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	11 604 994	7 410 535
Report à nouveau		2 560 447
Résultat de l'exercice	1 345 760	1 634 012
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	218 031	185 390
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	28 971 507	27 593 106
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 856	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 053 535	14 366 481
Emprunts et dettes financières diverses	9 419 667	5 853 037
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	448 993	467 290
Dettes fiscales et sociales	247 714	900 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	133 289	52 391
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	27 303 198	21 639 202
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	56 277 561	49 232 308

1.3 Résultat de l'exercice (partie 1)

	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	59 828	43 785	16 043	37%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 419 840	4 418 397	1 001 443	23%
Montant net du chiffre d'affaires	5 479 668	4 462 182	1 017 487	23%
dont à l'exportation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	217 321	407 461	(190 140)	-47%
Autres produits	5 008	71	4 937	6914%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 701 997	4 869 714	832 283	17%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	34 251	46 013	(11 762)	-26%
Variation de stock	4 275	(4 275)	8 550	200%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 025		6 025	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 096 433	2 750 244	346 188	13%
Impôts, taxes et versements assimilés	61 391	66 410	(5 019)	-8%
Salaires et traitements	1 402 213	1 559 342	(157 129)	-10%
Charges sociales	623 982	602 283	21 699	4%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	193 189	121 411	71 778	59%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	9 258	314	8 944	2849%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 431 016	5 141 742	289 275	6%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270 981	(272 028)	543 009	200%
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 500 000	1 800 000	(300 000)	-17%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	555 376	381 728	173 649	45%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		1 027	(1 027)	-100%
Différences positives de change	(0)		(0)	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 055 376	2 182 754	(127 378)	-6%
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 044 815		1 044 815	
Intérêts et charges assimilés	793 083	307 200	485 883	158%
Différences négatives de change	2		2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 837 900	307 200	1 530 700	498%
2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	217 476	1 875 554	(1 658 078)	-88%
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)	488 457	1 603 527	(1 115 069)	-70%

1.4 Résultat de l'exercice (partie 2)

	Au 31/08/2024	Au 31/08/2023	Variation
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		660	(660) -100%
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		660	(660) -100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	8	178	(170) -96%
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 641	23 146	9 495 41%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	32 649	23 324	9 325 40%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(32 649)	(22 664)	(9 985) -44%
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)			
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)	(889 952)	(53 149)	(836 803) -1574%
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 757 373	7 053 128	704 245 10%
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 411 613	5 419 116	992 497 18%
BÉNÉFICE OU PERTE	1 345 760	1 634 012	(288 252) -18%

2 Annexe

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 30 octobre 2023, Hunyvers fait l'acquisition du groupe LBC Nautic, spécialiste de la vente de bateaux installé sur Pornichet et la Baule.

LBC Nautic détient deux entités LBC Charter et LBC Distribution.

Le 28 juillet 2024, dans le cadre de la stratégie de croissance, Hunyvers fait l'acquisition de Pneumarine Services, spécialiste de la vente de bateaux installé sur Gradignan (33170)

Le 25 juin 2024, il a été débloqué 2,4 m€ dans le cadre du contrat de dette structurée souscrit le 21 juillet 2023 pour un montant maximum principal de 9m€.

Au 31 Août 2024, le montant de la dette structurée tirée s'élève à 4 545k€.

Il a été débloqué deux nouveaux emprunts pour un montant total de 3,5 m€ dans le cadre de la croissance du groupe.

Une dépréciation du compte courant de Caramaps a été constatée pour 950 k€ afin de provisionner le risque des avances réalisées.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Lors du conseil d'administration du 13 décembre 2023 il a été voté un plan d'AGA d'un nombre maximum de 6400 actions au profit des directeurs de sites, d'un nombre maximum de 7200 actions au profit des responsables de fonctions supports, d'un nombre maximum de 2200 actions au profit des managers clés.

Elles sont soumises à des conditions de performance basées sur le ratio REX / CAHT, des conditions de présence et des conditions de délai de conservation.

2.2 Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 août 2024 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2020 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et

escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Construction 20 à 30 ans
- Agencement, aménagement, installation technique 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et mobilier 10 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Matériel informatique 3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de participation, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, diminués des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée par référence à la quote part de situation nette ou de la valeur d'utilité (ou de la valeur de marché) à laquelle est retiré l'endettement net propre à chaque filiale.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la société a projeté les flux futurs de trésorerie qu'elle s'attend à obtenir pour chaque unité génératrice de trésorerie filiales d'exploitation). Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu 10% au 31 août 2024 et 9,3% au 31 août 2023.

Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année passée.

La société Hunyvers a par ailleurs conclu un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions qui a pris effet le 21 mars 2022.

La situation à la clôture du contrat de liquidité est enregistrée en Autres titres immobilisés.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire (cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) devient inférieure à la valeur comptable.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Attribution d'actions gratuites

L'attribution d'actions gratuites constituant un élément de rémunération, une provision est comptabilisée en charges de personnel.

Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services (PCG art. 624-12), c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits (PCG art. 624-14).

La contribution patronale est également provisionnée. Les conditions d'attribution reposent sur une condition de présence et une condition de performance.

La juste valeur de l'attribution gratuite d'action est calculée à partir du cours moyen de bourse sur le dernier mois de l'exercice comptable.

Au 31 août 2024, une provision de 3 K€ a été comptabilisée.

Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Provision pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont principalement constituées de :

- Dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE.
- D'avances permanentes octroyées par les constructeurs et renouvelables tous les 6 ou 12 mois.

Le taux de rémunération est compris entre 4,50% et 7%. Leurs paiements sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation financement. (si des paliers de production financement sont atteints, les avances peuvent être exonérées d'intérêt).

- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des refacturations de loyers, des refacturations de prestations de services et des refacturations des frais de présidence vers les filiales du groupe.

La société HUNYVERS perçoit également les commissions financement complémentaires liées à son intégration au sein du groupement Perspectives.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.3 Immobilisations

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	117 516		28 303			145 819	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	117 516		28 303			145 819	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements divers	136 373		26 352			162 726	
Matériel de transport	193 661		29 119			222 780	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	370 553		89 867			460 419	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	700 587		145 338			845 925	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations	31 243 150		4 917 651			36 160 801	
Autres titres immobilisés (1)	200 000		(0)			200 000	
Prêts et autres immobilisations financières	474 616		182 000		37 042	619 574	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	31 917 766		5 099 651		37 042	36 980 375	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	32 735 869		5 273 292		37 042	37 972 119	

(1) opérations de rachat d'action réalisées par un intermédiaire financier pour le compte de la société

2.4 Amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 170	18 449		56 620
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	38 170	18 449		56 620
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers	69 788	14 326		84 114
Matériel de transport	41 509	59 315		100 825
Matériel de bureau et informatique, mobilier	233 530	77 527	(0)	311 057
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	344 827	151 168	(0)	495 995
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	382 997	169 617	(0)	552 615

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	170 000		23 571	146 429
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	170 000		23 571	146 429

2.5 Dépréciations

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières		28 138		28 138
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations (1)		1 016 677		1 016 677
TOTAL GÉNÉRAL		1 044 815		1 044 815

(1) Au cours de l'exercice une dépréciation d'un montant de 950 K€ a été constatée sur le compte courant d'associé de Caramaps

2.6 Fonds commercial

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Mali TUP Edela		
Mali non affecté, il est maintenu en fonds commercial	45 746	
TOTAL	45 746	

2.7 Échéances des créances à la clôture

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	686 597		686 597
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	344 352	344 352	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 402	3 402	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	211	211	
Impôts sur les bénéfices	891 683	891 683	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 638	17 638	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	16 867 116	16 867 116	
Débiteurs divers (1)	989 970	989 970	
Charges constatées d'avance	39 034	39 034	
TOTAL DES CRÉANCES	19 840 003	19 153 406	686 597

(1) les débiteurs divers concernent

Fournisseurs débiteurs : 33889€ + SCI : 39437€ + créances sur titres 10000€ + Avoirs à recevoir 24000€

+ Produits à recevoir liés aux remises et commissions : 882065€ + Tickets restaurants : 579€

2.8 Filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
PERSPECTIVES	19 490 €	14 390 €	23,85%	5 931 €	5 931 €	0 €	246 037 €	6 507 €	
CARAVANNING LIMOUSIN	45 600 €	1 072 536 €	100%	1 026 000 €	1 026 000 €	8 366 €	9 460 377 €	410 806 €	500 000 €
DEUX SEVRES LOISIRS	76 225 €	186 276 €	100%	189 089 €	189 089 €	849 053 €	6 984 664 €	260 221 €	
NIORT EVASION	250 000 €	2 346 205 €	100%	8 727 402 €	8 727 402 €	-1 584 253 €	17 065 450 €	1 110 710 €	1 000 000 €
BOURGES EVASION	158 355 €	786 133 €	100%	661 570 €	661 570 €	273 594 €	6 532 713 €	174 022 €	
SOLYNE	53 366 €	1 074 070 €	100%	532 370 €	532 370 €	-47 240 €	6 486 776 €	280 731 €	
CARAMAPS	350 000 €	-164 267 €	100%	375 100 €	375 100 €	1 094 921 €	53 625 €	-507 301 €	
CARAVANNING NAULIN	869 500 €	699 836 €	100%	760 000 €	760 000 €	-153 315 €	8 344 314 €	139 093 €	
RAVINALLA	50 000 €	1 051 603 €	100%	50 000 €	50 000 €	293 980 €	8 277 989 €	202 595 €	
NEOS	8 000 €	617 451 €	100%	1 €	1 €	955 985 €	7 441 357 €	-7 306 €	
GROUPE NAUTIC	100 000 €	675 075 €	100%	116 401 €	116 401 €	1 599 970 €	2 042 439 €	-413 693 €	
BOURGES CARAVANES	344 000 €	2 489 632 €	100%	2 592 121 €	2 592 121 €	-74 111 €	10 310 759 €	209 660 €	
BOUTIC AUTO	1 200 000 €	1 878 675 €	100%	5 246 871 €	5 246 871 €	4 225 161 €	15 060 042 €	-1 007 266 €	
SUBLET	38 112 €	143 381 €	100%	2 942 172 €	2 942 172 €	1 797 204 €	9 343 178 €	-161 914 €	
MARTIN CARAVANES	8 000 €	2 501 670 €	100%	3 817 575 €	3 817 575 €	-1 457 715 €	8 500 060 €	437 081 €	
CASSEGRAIN	137 500 €	1 706 776 €	100%	2 181 712 €	2 181 712 €	11 936 €	9 273 623 €	194 065 €	
MPS	15 400 €	1 446 606 €	100%	2 018 810 €	2 018 810 €	201 299 €	4 328 359 €	-163 659 €	
LBC NAUTIC	3 000 000 €	817 328 €	100%	4 771 565 €	4 771 565 €	1 405 661 €	299 886 €	674 164 €	
PNEUMARINE	7 623 €	16 520 €	100%	146 086 €	146 086 €	50 000 €	671 009 €	-49 299 €	
TOTAL	6 731 171 €	19 359 896 €		36 160 776 €	36 160 776 €	9 450 496 €	130 722 657 €	1 789 217 €	1 500 000 €

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
<i>Titres perspectives</i>	5 931 €					5 931 €	
<i>Titres Caravaning Limousin</i>	1 026 000 €					1 026 000 €	
<i>Titres Deux Sèvres Loisirs</i>	189 089 €					189 089 €	
<i>Titres Niort Evasion</i>	8 727 402 €					8 727 402 €	
<i>Titres Bourges Evasion</i>	661 570 €					661 570 €	
<i>Titres Solyne</i>	532 370 €					532 370 €	
<i>Titres Caramaps</i>	375 100 €					375 100 €	
<i>Titres Caravaning Naulin</i>	760 000 €					760 000 €	
<i>Titres Ravinalla</i>	50 000 €					50 000 €	
<i>Titres NEOS</i>	1 €					1 €	
<i>Titres Groupe Nautic</i>	116 401 €					116 401 €	
<i>Titres Bourges Caravanes</i>	2 592 121 €					2 592 121 €	
<i>Titres Boutic Auto</i>	5 246 871 €					5 246 871 €	
<i>Titres Sublet</i>	2 942 172 €					2 942 172 €	
<i>Titres Martin</i>	3 817 575 €					3 817 575 €	
<i>Titres Cassegrain</i>	2 181 712 €					2 181 712 €	
<i>Titres MPS</i>	2 018 810 €					2 018 810 €	
<i>Titres LBC NAUTIC</i>			4 771 565 €			4 771 565 €	
<i>Titres PNEUMARINE</i>			146 086 €			146 086 €	
TOTAL	31 243 125 €		4 917 651 €			36 160 776 €	

2.9 Capital social

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 874 102			0,025
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Hors provisions réglementées

	Capitaux propres en début d'exercice	Affectation en réserves	Résultat 31082024	Augmentation de capital	Capitaux propres fin de période
Capital	96 853				96 853
Réserves Légale	10 600				10 600
Primes émission	15 695 270				15 695 270
Réserves Autres	7 410 535	4 194 459			11 604 994
Report à nouveau	2 560 447	-2 560 447			
Résultat	1 634 012	-1 634 012	1 345 760		1 345 760
	27 407 717		1 345 760		28 753 477

2.10 Provisions

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	185 390 €	32 641 €		218 031 €
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	185 390 €	32 641 €		218 031 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		2 856 €		2 856 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 856 €		2 856 €

2.11 Échéances des dettes à la clôture

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	88 539	88 539		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	16 964 997	3 748 997	9 533 000	3 683 000
Emprunts et dettes financières divers	2 365 000	2 365 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	448 993	448 993		
Personnel et comptes rattachés	89 421	89 421		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 092	87 092		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	49 765	49 765		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 436	21 436		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	7 054 667	7 054 667		
Autres dettes	133 289	133 289		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	27 303 198	14 087 198	9 533 000	3 683 000

Emprunts souscrits au cours de l'exercice 7 900 000

Emprunts remboursés au cours de l'exercice (3 156 372)

2.12 Ventilation du chiffre d'affaires

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/08/2024	Total au 31/08/2023
Refacturation des loyers	907 719		907 719	626 280
Rémunération présidence	1 276 000		1 276 000	1 056 000
Rémunération prestations	2 386 115		2 386 115	1 987 455
Autres produits	909 834		909 834	792 447
TOTAL	5 479 668		5 479 668	4 462 182

2.13 Résultat financier

	31/08/2024	31/08/2023
Produits Financiers	2 055 376	2 182 755
Charges Financières	(1 837 900)	(307 200)
Résultat Financier	217 476	1 875 555

Le résultat financier 2024 est essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 1 500 000 euros

Les charges financières 2024 sont constituées essentiellement d'une dépréciation sur compte courant de 950 000 euros.

Le résultat financier 2023 était essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 1 800 000 euros et de charges financières liées aux emprunts et au portage de stock.

2.14 Résultat exceptionnel

	31/08/2024	31/08/2023
Produits Exceptionnels		660
Charges exceptionnelles	(32 649)	(23 324)
Résultat Exceptionnel	(32 649)	(22 664)

2.15 Engagements financiers

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Dailly, affacturage	

Nantissement des titres de participations pour un montant de 11 000 k€

2.16 Garanties actifs et passifs dans les cadres des acquisitions

Les garanties reçues en cours dans le cadre des dernières acquisitions représentent à la clôture 1 324 k€.

2.17 Engagements financiers de prêts

Les prêts souscrits d'un montant de 1,5M€ et 2M€ sont couverts par une garantie au titre du Fonds national de garantie

"Fonds Prêt Croissance Relance " à hauteur de 80%.

Dans le cadre du contrat de la dette structurée, un engagement de ratio financier est prévu.

Il est basé sur les comptes consolidés établis au titre de chaque exercice social. Ce ratio était respecté en 2023, son niveau n'est pas respecté sur l'exercice 2024. Ce qui amène la société à engager de nouvelles négociations avec les partenaires financiers.

Au 31 août 2024, les montants concernés sont 4,5m€ de crédit de croissance externe et 2 m€ de crédit renouvelable.

2.18 Charges constatées d'avance

	Montants
Charges d'exploitation	39 033 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	39 033 €

2.19 Charges à payer et produits à percevoir

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 943
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	213 040
Dettes fiscales et sociales	115 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	88 300
TOTAL CHARGES À PAYER	422 881

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	274 601
Autres créances	882 065
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	1 156 666

2.20 Opérations avec des parties liées

	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets de commerce
ACTIF IMMOBILISÉ			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ			
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	104 177		
Autres créances	17 551 593		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 655 770		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	65 000		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 300		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 734 523		
Autres dettes			
TOTAL DETTES	7 887 823		

2.21 Autres informations

Événements postérieurs à la clôture

Le groupe est en cours d'acquisition du groupe Les chantiers navals du Bassin d'Arcachon, distributeur de bateaux de plaisance. Il se compose de 3 entités localisés à Biscarosse, Andernos-les-Bains et Arcachon.

Rémunération organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 459 K€ au 31 août 2024, elle était de 438k€ au 31 août 2023.

Effectifs

La société HUNYVERS compte 11,74 cadres, 2,52 agents de maîtrise et 6,14 employés. L'effectif moyen est de 20,40 personnes sur l'année 2024.

Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives à la société Hunyvers pour un montant annuel global de 1 059K€ en 2024 et 782K€ en 2023.

Ces charges sont ensuite refacturées pour partie aux différentes entités du groupe.

Sociétés intégrées fiscalement

Les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes,

• Caravaning Limousin	Report déficits néant
• Deux Sèvres Loisirs	Report déficits néant
• Niort Evasion	Report déficits néant
• Bourges Evasion	Report déficits néant
• Solyne	Report déficits néant
• Caravaning Naulin	Report déficits néant
• Ravinalla	Report déficits néant
• Neos	Report déficits néant
• Caramaps	Report déficits 483 556€
• Hunyvers	Report déficits néant
• Bourges Caravanes	Report déficits néant
• Boutic Auto	Report déficits néant
• CC71	Report déficits néant
• Groupe Nautic	Report déficits néant
• Hunyvers Clermont	Report déficits néant
• Hunyvers Sublet	Report déficits néant
• Marine Plaisance Services	Report déficits néant
• Cassegrain	Report déficits néant

Consolidation

La société est la société mère du groupe Hunyvers qui établit des comptes consolidés.



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 AOUT 2024

1 Référentiel à un code de gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation légale de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise, la Société a volontairement choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext en tant que code de référence dans le cadre l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris en mars 2022. Ce code est disponible notamment sur le site de Middlenext (<https://www.middlenext.com>).

La Société se conforme à certaines des recommandations du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext dans son édition de septembre 2021.

Recommandation du Code Middlednext	Appliquée	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »		
R1: Déontologie des membres du conseil	X	
R2: Conflits d'intérêts	X	
R3: Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X	
R4: Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6: Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7: Mise en place de comités	X ⁽²⁾	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE		X ⁽³⁾
R9: Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁴⁾	
R10: Choix de chaque administrateur	X	
R11: Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽⁵⁾
R12: Rémunération de l'administrateur	X	
R13: Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X ⁽⁶⁾
R14: Relation avec les « actionnaires »		X ⁽⁷⁾
II. Le pouvoir exécutif		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X ⁽⁸⁾
R16: Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X ⁽⁹⁾
R17: Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽¹⁰⁾
R18: Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19: Indemnités de départ	X ⁽¹¹⁾	
R20: Régimes de retraites supplémentaires	X ⁽¹²⁾	
R21: Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22: Revue des points de vigilances	X ⁽¹³⁾	

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de formation de ses administrateurs

(2) Compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé, connaissance prise de la R7 du Code Middlednext de ne pas constituer de comité spécialisé (étant rappelé que les dispositions des articles L. 821-67 et suivants du Code de commerce concernant le comité d'audit ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth)

(3) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place un Comité RSE.

(4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 décembre 2024. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.hunyvers.com.

(5) Compte tenu de la taille de la Société et de sa transformation récente en Société Anonyme, la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

(6) Le conseil d'administration du 10 décembre 2024 a procédé à l'évaluation des travaux du conseil.

(7) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de mesure spécifiques dans ses relations avec les actionnaires autres que celles lui permettant de respecter ses obligations d'information.

(8) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place une politique spécifique de diversité et d'équité bien que ce sujet sera suivi régulièrement.

(9) Le Conseil d'administration entend s'attacher au respect des principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Toutefois, la Société n'étant pas soumise à l'obligation légale de publier un ratio d'équité, elle n'entend pas communiquer un ratio calculé par rapport au SMIC comme le recommande le Code Middlednext.

(10) Les membres de la direction générale étant jeunes, la préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Par ailleurs, la Société ayant deux dirigeants mandataires sociaux, elle serait en mesure de faire face à la vacance imprévue de l'un d'entre eux.

(11) Sans objet.

(12) Sans objet.

(13) Le Conseil d'administration a revu les points de vigilance du Code Middlednext lors de sa séance du 10 décembre 2024.

2 Composition du conseil d'administration au 31 août 2024 – expériences, mandats et autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2023-2024 (à la connaissance de la société)

Nom Prénom	Titre ou fonction dans la société	Age	Administrateur indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat	Références et Activités professionnelles au cours des 5 dernières années	Expérience et expertise apportées
Julien Toumieux	Président Directeur Général	47 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	- Président Directeur Général Hunyvers - Gérant de SCI	Plus de 15 années d'expérience dans le marché du VDL
Delphine Bex	Directrice Général Déléguée	52 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Directrice Générale Déléguée Hunyvers	Expert en consolidation, acquisitions et missions d'audit
Florence Borjeix	Directrice Administrative et Financière	40 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Directrice Administrative et Financière Hunyvers	Expérience en comptabilité, contrôle de gestion, suivi des prévisionnels
Olivier Nachba	Néant	49 ans	Oui (1)	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	- Pulpr CEO & Founder 2021 – aujourd'hui - Chief Information/Innovation Officer ALTAVIA 2019 – 2021 - Co-founder & CEO OYEZ 2006- 2019	Serial- entrepreneur et membre du Comex d'Oyez

Christian Lou	Néant	60 ans	Oui (1)	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	• Directeur Général des Opérations Groupe Feu Vert 2018- aujourd'hui • Fondateur Christian Lou Consulting 2017- aujourd'hui	Expérience du Retail (Expériences chez Auchan, Darty, Fnac, Feu Vert...)
Alexis Mons	Néant	56 ans	Oui (1)	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	• Président d'ALIPTIC 2015 – aujourd'hui • General Manager Emakina.fr 1022 – aujourd'hui • Vice Président OPCO Atlas 2017- aujourd'hui	Passionné du numérique
Charles Toumieux	Directeur des opérations	51 ans	Non	09/02/2024	AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	• Directeur des opérations d'Hunyvers	Expert en développement commercial dans des grands groupes, + de 10 ans d'expérience dans le VDL

Conformément au Code Middledext de gouvernement d'entreprise (recommandation R3), les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil d'administration sont les suivants.

Critères d'indépendance définis par le code Middledext					
Analyste de la société	Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaire significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, ect)	Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de la société
Julien Toumieux	X	X	X	X	✓
Delphine Bex	X	X	X	X	✓
Florence Borjeix	X	X	✓	✓	✓
Charles Toumieux	X	X	✓	X	✓
Olivier Nachba	✓	✓	✓	✓	✓
Christian Lou	✓	✓	✓	✓	✓
Alexis Mons	✓	✓	✓	✓	✓

Ainsi que le recommande la R3 du Code Middledext, le Conseil d'administration, a examiné lors de sa réunion en date du 10 décembre 2024 la situation de ses membres au regard de leur indépendance, sur la base des critères recommandés par le Code Middledext et a considéré que, parmi ses membres, Messieurs Olivier Nachba, Christian Lou et Alexis Mons pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Il est précisé que Monsieur Charles TOUMIEUX (administrateur) est le frère de Monsieur Julien TOUMIEUX (Président Directeur Général).

Le Conseil d'administration est composé de deux de femmes sur sept membres.

Il est rappelé que les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles, peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration et peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

Au 31 août 2024, aucun censeur n'a été nommé par le conseil d'administration.

Informations sur les mandats et fonctions exercés durant l'exercice :

- Julien TOUMIEUX – Président Directeur Général
 - Administrateur de Perspective SAS ;
 - Gérant des SCI : Maes, Jeddah, Turritopsis Nutricula, Antilia, Jules Guesde, Parking de Lambersart, Victoire, Fives, Madinghem, Garages, Arts, Angle, Perenchies, Gambetta, Sudinvest, Robitoums, Aquitaine, Sud Immobilière, Labatoum, Caroubiers, Garys, Canis Majoris, Yanacocha, K2, Kerepakupai, Lilypad, Robi2toums, Dhexy, Pousses, Bopuy
 - Président de Rinconada et d'Hauyantepuy
- Delphine BEX – Directeur Général Délégué,
 - Présidente de HunyDB
 - Directeur Général d'Hauyantepuy
- Florence BORJEIX – Administrateur
 - Responsable administratif et financier d'Hunyvers
- Olivier NACHBA – Administrateur indépendant
 - Fondateur & CEO Deep Sourcing
 - Founder & CEO AILTON
 - Deputy CTO JD Sports Fashion
- Christian LOU – Administrateur indépendant
 - Directeur Général des opérations Groupe Feu Vert
- Alexis MONS – Administrateur indépendant
 - Président d'ALIPTIC
 - General Manager Emakina
 - Vice Président OPCO Atlas
 - Senior Contract Negotiator EPAM Systems

- Charles TOUMIEUX – Administrateur
 - Directeur des opérations d'Hunyvers

3 Fréquence des réunions et taux de présences des administrateurs

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois entre le 1^{er} septembre 2023 et jusqu'au 31 août 2024 (date de clôture du dernier exercice) avec un taux de présence des administrateurs de 72,22%.

Le dernier conseil d'administration de l'exercice 2023/2024 s'est tenu le 6 juin 2024.

4 Modalité d'exercice de la direction générale

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Julien Toumieux, nommé par le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 qui a choisi, compte tenu de la taille de la Société et de son stade de développement commercial actuel, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Conformément à la loi et aux dispositions l'article 13.5 des statuts, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

5 Conventions réglementées et conventions conclues avec des sociétés contrôlées

Conventions réglementées à soumettre à l'approbation et/ou à la ratification de la prochaine Assemblée Générale

Il sera demandé aux actionnaires de bien vouloir approuver les baux commerciaux conclus au cours de l'exercice 2023/2024 et autorisés par le Conseil d'administration du 21 décembre 2023 entre Hunyvers et la SCI Pousses dont Madame BEX et Monsieur TOUMIEUX sont associés gérants et qui sont propriétaires des locaux dans lesquels Groupe Nautic, Bourges Caravanes et Caravanes Cassegrain exploitent leurs activités.

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives que supporterait la société Hunyvers au titre d'un exercice social de 12 mois s'élèverait et serait facturé par la SCI Pousses de la façon suivante :

- Groupe Nautic (site de Gujan) : loyer annuel de 156 K€ et charges locatives de 11 K€ ;
- Caravane Cassegrain : loyer annuel de 153 K€ et charges locatives de 15,3 K€ ;
- Groupe Nautic (site de Biscarosse) : loyer annuel de 120 K€ et charges locatives de 11 K€ ;
- Bourges Caravanes : loyer annuel de 207 K€ et charges locatives de 28 K€.

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2024, rattaché aux différents baux conclus entre la société Hunyvers et la SCI Pousses, s'élève respectivement à 253 K€ et 22 K€.

Conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice

La société Hunyvers a conclu des conventions avec des parties liées qui sont listées ci-dessous.

La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux, afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

Modalités de facturation :

Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution, de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

Montants :

Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élève respectivement à 698 K€ et 86 k€ et est facturé par les sociétés suivantes :

Nom de la SCI et % de détention des mandataires sociaux Loyers Charges locatives

- SCI JEDDAH (Julien Toumieux 75% / Delphine Bex 25%) 128 K€ / 4 K€
- SCI YANACOA (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 109 K€ / 11 K€
- SCI CANIS (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%) 128 K€ / 42 K€
- SCI TURRITOPSIS NUTRICULA (Julien Toumieux 20% / Delphine Bex 13%) 96 K€ / 12 K€
- SCI ANTILIA (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 128 K€ / 9 K€
- SCI LILYPAD (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%) 64 K€ / 6 K€
- SCI KEREPAKUPAI (Julien Toumieux 50% / Delphine Bex 25%) 45 K€ / 3 K€

Les transactions avec les parties liées se limitent aux loyers et charges locatives qui y sont rattachées.

Elles sont conclues à des conditions normales de marché. Les loyers afférents aux SCI détenues par les dirigeants représentent 1,5% du chiffre d'affaires des entités concernées et ne sont donc pas significatifs et ne présente pas de risque du fait du contrôle des SCI par les dirigeants d'Hunyvers.

A titre informatif il est précisé que les charges de loyers sans lien avec les dirigeants représentent 1,8% du chiffre d'affaires des entités concernées.

L'ensemble de ces locations suivent le régime des conventions réglementées.

Les actifs concernés par les conventions avec des parties liés ci-dessus sont tous du même type, ils sont constitués d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment. La partie terrain a comme vocation de servir de parking client, lieux de stockage des véhicules neufs et occasions à vendre, lieux de stockage des véhicules en réparation et préparation.

La partie bâtiment dispose systématiquement d'espace de bureaux, magasin et atelier.

Lorsqu'il réalise une acquisition le Groupe ne reprend jamais les terrains et bâtiments.

Pour l'ensemble des acquisitions réalisées par le Groupe depuis sa création ces derniers étaient hors du périmètre des acquisitions, Hunyvers ne rachetant que les concessions. Lorsque cela est possible les dirigeants du Groupe privilégient l'acquisition des murs et bâtiments pour leurs comptes personnels et les domicilient dans une SCI qui loue alors ces terrains et bâtiment à la filiale acquise à des conditions de marché. Lorsque le propriétaire ne souhaite pas vendre ou que la cession à une SCI détenue en partie par les dirigeants du Groupe serait de nature à avoir un impact négatif sur le loyer à payer par la filiale, cette dernière reste locataire du propriétaire original.

6 Conflits d'intérêts

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration précise que l'administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts permanents pouvant compromettre l'exercice normal de ses fonctions d'administrateur.

De cette manière, pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société HUNYVERS et des sociétés qu'elle contrôle et dont il résulterait un conflit d'intérêt permanent. Dans ce cadre, il informe le conseil dès l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société ou de l'évolution de ses affaires personnelles ou professionnelles le mettant en situation de conflit d'intérêts permanent.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, en délivrant un exposé clair des motifs, le cas échéant pour que le Conseil en débattenne, Cette obligation d'information devra le cas échéant être effectuée par les candidats aux fonctions d'administrateur, préalablement à leur nomination.
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra
 - soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante (sortir de la salle),
 - soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,

- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur .

A défaut de respecter ces règles de déclaration, d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Une fois par an, le conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus.

Chaque administrateur fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation. Il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs administrateurs.

Au cours du Conseil d'administration du 10 décembre 2024 le Conseil a passé en revue les différents conflits d'intérêts connus après avoir demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la connaissance de la Société de conflits d'intérêts avérés entre les devoirs de chacun des membres des organes de direction ou de surveillance en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, il est indiqué que conformément à la recommandation R2 du Code Middlednext, aucun service autre que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité (SACC) n'a été confié aux Commissaires aux comptes de la société.

7 Contrat de travail et régimes de retraite supplémentaires des mandataires dirigeants

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social de la Société n'est lié à la société par un contrat de travail.

En outre, aucun régime de retraite à cotisations définies n'a été mis en place au bénéfice d'un mandataire dirigeant.

8 Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et de leur utilisation au cours de l'exercice

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 août 2024 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

(1)

Nature de la délégation ou l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/08/2024	Montant résiduel au 31/08/2024
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes ⁽¹⁾	09/02/2024	08/04/2026	8 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) ⁽¹⁾	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public ⁽¹⁾	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montants s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé ⁽¹⁾	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières au profit des adhérents d'un PEE	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux	27/01/2022	26/03/2025	3% du capital social au jour de l'attribution	2,6% du capital social au jour de l'attribution ⁽³⁾	
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	09/02/2024	08/04/2027	1% du capital au jour de l'Assemblée Générale		1% du capital au jour de l'Assemblée Générale

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes ⁽¹⁾	09/02/2024	09/08/2025	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global ⁽²⁾)
--	------------	------------	---	---	---

- (1) Délégation suspendue en période d'offre publique
- (2) Limitation globale des plafonds des délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public, par placement privé et au profit de catégories de personnes fixé à 35 000 €
- (3) Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 27 janvier 2022, le Conseil d'administration du 13 décembre 2023 a décidé l'attribution gratuite de 15 800 actions.